

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Délégation à la Sécurité Routière

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS À CONDUIRE

Affaire suivie par Mme FIFI

Paris, le 17 AVR. 2018

Maître Matthieu LESAGE
32 rue du Temple
75004 Paris

Maître,

Par courriers en date des 11 janvier et 16 mars 2018, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M.

De ce fait, son permis de conduire est doté de huit points, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation
la cheffe de la section du permis à points
du bureau national des droits à conduire



Stéphanie PETIT